VÉGÉTALISATION DU CIMETIÈRE

6 février 2025

LA FERTÉ-SOUS-JOUARRE S'ENGAGE POUR L'ENVIRONNEMENT

Soucieuse de la santé de ses habitants et de la préservation de la biodiversité, la ville de La Ferté-sous-Jouarre adopte des pratiques respectueuses de l'environnement.

© Ville de La Ferté-sous-Jouarre

© Ville de La Ferté-sous-Jouarre

© Ville de La Ferté-sous-Jouarre

© Ville de La Ferté-sous-Jouarre

© Ville de La Ferté-sous-Jouarre

© Ville de La Ferté-sous-Jouarre

Depuis l'entrée en vigueur de la loi Labbé le 1er janvier 2017, l'utilisation de produits phytopharmaceutiques par les collectivités est interdite. Pour s'inscrire dans cette démarche durable, la ville a choisi une solution écologique pour l'entretien de ses espaces publics.

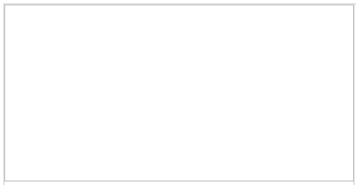
Ainsi, depuis le 4 novembre 2019, **les allées du cimetière sont progressivement végétalisées**, favorisant un cadre plus naturel et harmonieux. Pour compléter cette initiative, **une tonte régulière** est mise en place depuis le printemps 2020, garantissant un entretien respectueux de l'environnement.

Avec ces actions, La Ferté-sous-Jouarre affirme son engagement en faveur d'un cadre de vie sain et durable.

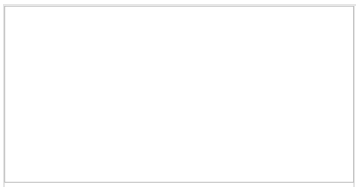
6 février 2025



LE CIMETIÈRE



ACHAT DE CONCESSION FUNÉRAIRE



ESPACE CINÉRAIRE



AUTORISATION SPÉCIALES D’ACCÈS

ENTRETIEN ET NETTOYAGE DES CONCESSIONS

REPRISE DE CONCESSIONS EN ÉTAT D'ABANDON

GESTION DES DÉCHETS : MISE EN PLACE DE BACS À TERRE AU CIMETIÈRE

MAIRIE DE LA FERTÉ-SOUS-JOUARRE

Place de l'Hôtel de Ville
77260 LA FERTE-SOUS-JOUARRE

01 60 22 25 63

Nous contacter

Copyright 2026 MAIRIE DE LA FERTÉ-SOUS-JOUARRE